Image not found or type unknown

salaire différé reconnu depuis 2004

Par **ELIM**, le **14/10/2019** à **16:15**

Bonjour,

mon pére est décédé en 2003,une créance de salaire différé est reconnue depuis 2004,à l'ouverture de la succession(.43 mois soit 3.58 années d'aide familial.)

Ma mére est décédé en 2017, les choses trainent; je dois racheter les terres,mes frères et soeurs se chamaillent pour la maison;ma créance sera-t-elle réevaluée au jour du partage?

MERCI pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés